

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents ..... : 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DESIGNE** Mme Geneviève KIEFER, secrétaire de séance.

Date de publication .....: 13/10/2022  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : APPROBATION DE PROCES-VERBAUX DE SEANCES**

Les procès-verbaux des séances du 15 janvier, du 11 avril, du 13 juin, du 11 juillet et du 8 août 2022 ont été transmis par mél du 3 août 2022 aux conseillers municipaux.

Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise, il propose au Conseil municipal leur approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 15 janvier 2022, du 11 avril 2022, du 13 juin 2022, du 11 juillet 2022 et du 8 août 2022.

Date de publication .....: 30/09/2022  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES - BILAN DE LA RENTREE**

**EFFECTIFS A L'ECOLE MATERNELLE LA ROSELIERE - DEMANDE DE VERSEMENT DES FRAIS D'ECOLAGE A LEUTENHEIM**

Les effectifs à l'école maternelle pour l'année scolaire 2022/2023 sont de 81 enfants. Pour mémoire, l'an passé, l'école comptait 76 élèves.

Classes	PS/MS/GS monolingues	Les loulous bilingues PS/GS	Les zouzous Bilingues PS/MS	Totaux
	Mme HENRY	Mmes ALLGEYER et FIACRE BECKERT	Mmes ALLGEYER et FIACRE BECKERT	
<b>Petits</b>	9	8	10	<b>27</b>
<b>Moyens</b>	8		16	<b>24</b>
<b>Grands</b>	11	19		<b>30</b>
<b>Totaux</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>81</b>

Le Maire indique que, parmi ces 81 élèves, 13 enfants résident à Leutenheim et bénéficient d'une dérogation pour fréquenter l'école maternelle la Roselière à la rentrée scolaire.

Conformément aux délibérations du Conseil municipal des 9 mai et 11 juillet 2022, une participation financière sera demandée à la Commune de Leutenheim.

Un montant de 13 000,00 € avait été convenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**PREND ACTE** du nombre définitif d'enfants résidants à Leutenheim et fréquentant l'école maternelle de la Commune de Roeschwoog à la rentrée scolaire le 1<sup>er</sup> septembre 2022.  
**CHARGE** le Maire de solliciter les frais d'écologie d'un montant de 13 000,00 € auprès de la Commune de Leutenheim.

Date de publication .....: 30/09/2022  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du **15 septembre 2022 à 20h**  
à la **Mairie de Roeschwoog**  
Convoqué régulièrement le **5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### OBJET : EXPERTISE DES ARBRES DE LA GAENSEWEID – CARRE N°1



Les enseignants de l'école André Weckmann pour enseigner dans la nature et l'équipe d'animateurs de l'AGF pour leur projet « Grandir dehors » ont sollicité la commune afin de pouvoir à nouveau accéder au bosquet de la Gaenseweid (partie à côté du groupe scolaire Weckmann – carré n°1 de la Gaenseweid).

En raison de sa proximité, le carré n°1 de la Gaenseweid serait l'endroit idéal pour les enseignants et pour le périscolaire.

Toutefois, en raison de la chararose du frêne, il n'est pas possible d'y autoriser l'accès sans une expertise des arbres pour que la sécurité des enfants et accompagnateurs soit garantie.

Le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la réalisation d'une expertise des arbres du carré n°1 de la Gaenseweid, avant d'autoriser son accès à l'école et au périscolaire.

Vu l'exposé du Maire

Vu le contrat de délégation de service public signé avec l'AGF du Bas-Rhin pour la période 2021-2023

demandant au délégataire l'organisation d'activités « nature »

Vu les demandes des enseignants de l'école élémentaire pour faire classe en extérieur  
Vu l'arrêté n°2020-03 du 10 février 2020 interdisant l'accès au bosquet de la Gaenseweid  
Considérant le souhait de réalisation d'activités en extérieur par le périscolaire et le personnel enseignant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la réalisation d'une expertise du carré n°1 du bosquet de la Gaenseweid

**DECIDE** la prise en charge de cette dépense.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication .....: 30/09/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ANIMATIONS**

**PRINCIPE DE RECONDUCTION D'UN SCHNAWELTOUR A ROESCHWOOG EN 2023**

Une réunion de débriefing a eu lieu le 30 août 2022 en Mairie de Roeschwoog en présence de membres du Conseil municipal et des représentants des conscrits.

Le bilan de la manifestation est dans l'ensemble positif. Une dynamique semble avoir prise chez les conscrits (organisation d'olympiades, soirée organisée le 9 septembre entre plusieurs classes d'âges...).

Quelques points d'amélioration ont été relevés : un défaut de communication, une plus forte implication des conscrits est attendue.

Le bilan financier provisoire de la manifestation est positif. L'Association « Roeschwoog Animations » est en attente des dernières factures pour établir le bilan définitif.

Le Maire précise qu'un point sera encore effectué par la CEA à l'initiative de cette opération. Il pose la question de la reconduction de cette manifestation l'an prochain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**SE PRONONCE** en faveur de la reconduction d'un Schnàweltour en 2023.

Date de publication .....: 30/09/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ANIMATIONS - COMMEMORATION DES 80 ANS DE L'INCORPORATION DE FORCE DANS L'UFFRIED  
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION MOC DE ROESCHWOOG – SECTION COMITE  
D'ORGANISATION DES CELEBRATIONS DES 80 ANS DE L'INCORPORATION DE FORCE EN AOUT 2022**

Le Maire fait un bilan des manifestations.

Les retours de la population et participants extérieurs sont très bons. Les expositions et conférences ont été très appréciées.

Une réunion de débriefing est encore à organiser avec les autres communes de l'Uffried.

Il présente un bilan financier provisoire, sachant que certaines factures ne sont pas encore parvenues.  
Ce bilan présente un déficit de plus de 5 174,00 €.

Lors de sa séance du Conseil municipal du 11 avril 2022, le Conseil municipal avait approuvé une participation de 1€ par habitant à verser à l'association MOC de Roeschwoog – section comité d'organisation des célébrations des 80 ans de l'incorporation de force en août 2022.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil quant à une participation complémentaire de la Commune afin d'équilibrer le budget de cette opération. Cette participation pourrait être de l'ordre de 0,85 € par habitant par commune participante.

Après la réunion débriefing avec les représentants de l'ensemble des communes participantes, le Maire reviendra vers le Conseil municipal pour délibérer sur le montant exact de la participation.

Vu l'exposé du Maire

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2022 approuvant la participation aux manifestations de la Commémoration des 80 ans de l'incorporation de force dans l'Uffried et une participation financière de 1 € par habitant

Considérant le bilan financier provisoire présenté par l'association MOC de Roeschwoog – section comité d'organisation des célébrations des 80 ans de l'incorporation de force en août 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable pour une participation complémentaire par habitant en sus des 2 331,00 € déjà financés, à verser à l'association MOC de Roeschwoog – section comité d'organisation des célébrations des 80 ans de l'incorporation de force en août 2022, pour permettre d'équilibrer le budget de la commémoration.

Date de publication .....: 30/09/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ANIMATION - COMMEMORATION DES 80 ANS DE L'INCORPORATION DE FORCE DANS L'UFFRIED**  
**SUBVENTION A L'ASSOCIATION MOC DE ROESCHWOOG – SECTION COMITE D'ORGANISATION DES**  
**CELEBRATIONS DES 80 ANS DE L'INCORPORATION DE FORCE EN AOÛT 2022**

La Commune de Roeschwoog a déposé un dossier de demande d'aide auprès de la CEA pour l'organisation des manifestations liées aux célébrations des 80 ans de l'incorporation de force et plus précisément pour l'organisation de soirées théâtrales. La pièce « Himmel ohne Sterne » a été jouée du 18 au 21 août 2022.

La CEA a attribué une subvention d'un montant de 2 500,00 € versée sur le compte de la Commune de Roeschwoog courant du mois d'août 2022 pour ces manifestations.

L'Association MOC de Roeschwoog – section comité d'organisation des célébrations des 80 ans de l'incorporation de force en août 2022 supportant la gestion financière des festivités, il y aurait lieu de lui verser une subvention d'un montant de 2 500,00 €.

Vu l'exposé du Maire,

Vu les manifestations organisées dans le cadre de la commémoration des 80 ans de l'incorporation de force courant du mois d'août 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 2 500,00 € à l'Association MOC de Roeschwoog – section comité d'organisation des célébrations des 80 ans de l'incorporation de force en août 2022.

**DECIDE** d'inscrire les crédits au budget annexe MOC – exercice 2022 par décision modificative.

Date de publication .....: 30/09/2022

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ANIMATION - ACCUEIL DES LIMOUSINS DU 18 AU 21 AOUT 2022**  
**REMBOURSEMENT A UN ELU AYANT PRIS EN CHARGE A TITRE PERSONNEL DES DEBOURS POUR LES VISITES**  
**ORGANISEES DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS LIEES AU JUMELAGE**

Dans le cadre du programme de la visite des Limousins, le vendredi 19 août 2022 a eu lieu la visite de la Ligne Maginot d'Hunspach.

L'association des Amis de la ligne Maginot n'ayant pas accepté le règlement par mandat administratif sur facture, M. le Maire Michel LORENTZ a effectué le paiement des entrées de l'ensemble du groupe de visiteurs sur site avec ses propres deniers.

Aussi, il y aurait lieu de lui rembourser la somme de 405,00 €.

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 mai 2022 approuvant l'organisation de la visite d'une délégation du Limousin du 18 au 21 août et décidant de la prise en charge des dépenses associées

Considérant que M. Michel LORENTZ a pris en charge de ses deniers personnels les débours liés à la visite de la Ligne Maginot d'Hunspach le 19 août 2022 et qu'il y a lieu de le rembourser

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le versement d'une somme de 405,00 € à M. Michel LORENTZ, correspondant au règlement des entrées au musée de la Ligne Maginot d'Hunspach le 19 août 2022 pour la délégation des Limousins de Verneuil sur Vienne et Veyrac et de leurs accueillants.

Les crédits sont disponibles au budget principal en section de fonctionnement – chapitre 011.

Date de publication .....: 30/09/2022  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : INAUGURATION DES STELES PLACE DES CEREMONIES**

**INAUGURATION DES STELES COMMEMORATIVES PLACE DES CEREMONIES – BILAN DES FESTIVITES ET BILAN FINANCIER**

Le Maire revient sur la réalisation et la cérémonie d'inauguration des stèles commémoratives place des Cérémonies le 21 août 2022, qui ont, selon les différents retours parvenus en Mairie (lettres de remerciement) ou auprès des conseillers municipaux, été appréciées.

Il salue encore une fois le travail de recherche des noms des défunts et morts pour la France effectué par la section UNC locale et par l'adjoint au Maire, M. BOEHM.

Il remercie également les bénévoles qui ont œuvré lors de la journée citoyenne en 2020 pour préparer l'emplacement avant travaux.

Il présente le bilan financier provisoire de l'opération.

Le montant des travaux s'établit à 18 199,40 €, sachant que la Commune souhaite encore réaliser une plaque explicative à apposer sur le garage du foyer, dont le coût se rajouterait.

Le coût des festivités inaugurales est d'environ 817,00 €.

Cette opération fait l'objet de subventionnements (certains sont en attente de versement) pour un montant d'environ 9 132,00 € par :

- La CEA de près de 4 732,00 €
- De l'UNC section locale Roeschwoog de 1 000,00 €
- De l'UNC Fédération du Bas-Rhin de 200,00 €
- Du Souvenir Français de 1 600,00 €
- De l'ONACVG pour 1 600,00 €.

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** de ces informations.

Date de publication .....: 30/09/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ANIMATIONS - FESTIVAL REGGAE**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MULTI-CULTURELLE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL SUNSHINE REGGAE DU 17 AU 19 JUIN 2022**

La Commune de Roeschwoog, lors de sa séance du 11 avril 2022, a décidé de soutenir l'association Multi-culturelle pour l'organisation sur son ban du festival Sunshine Reggae du 17 au 19 juin 2022.

La Commune a également déposé un dossier de demande d'aide auprès de la CEA pour l'organisation de ce festival.

La CEA a attribué une subvention d'un montant de 7 500,00 € versée sur le compte de la Commune de Roeschwoog courant du mois d'août 2022 pour cette manifestation.

L'Association Multi-culturelle – section de la MOC de Roeschwoog – ayant organisé l'évènement et ayant supporté financièrement ces festivités, il y aurait lieu de lui verser une subvention d'un montant de 7 500,00 €.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le festival Sunshine Reggae organisé au Staedly du 17 au 19 juin 2022 par l'association Multi-culturelle – affilié à l'association MOC de Roeschwoog

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 7 500,00 € à l'Association Multi-culturelle – affilié à l'association MOC de Roeschwoog pour l'organisation du Festival Sunshine Reggae 2022

**DECIDE** d'inscrire les crédits au budget annexe MOC – exercice 2022 par décision modificative.

Date de publication .....: 30/09/2022  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**  
Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX - MAIRIE : REMPLACEMENT DES VOLETS DE LA MAIRIE**  
**REEMPLACEMENT DES VOLETS DE LA MAIRIE – TRANCHE 1**

Après consultation du marché et étude des différentes estimations réceptionnées par la Commission Travaux du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est proposé d'effectuer le remplacement des volets de la Mairie en plusieurs phases.

La première tranche concernerait les 14 paires de volets de la façade Sud/Ouest (côté parc).

La Commission Travaux suggère de retenir l'offre de la Menuiserie WURTZ de Rohrwiller qui propose la réalisation de 14 paires de volets massifs en mélèze de Sibérie pour un coût d'environ 10 503,00 € HT soit près de 12 604 € TTC, hors mise en peinture et hors révision des arrêts bonhomme.

La mise en peinture pourrait être évaluée à environ 5 000,00 € HT.

Le Maire soumet au Conseil municipal la réalisation des travaux de remplacement des volets de la Mairie -phase 1 façade Sud/Ouest pour un coût global estimé à 15 500 € HT soit environ 18 600 € TTC.

Il rappelle que des crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022 pour cette opération.

Vu l'exposé du Maire et de son conseiller délégué M. Yannick SCHMITT

Vu les travaux et propositions de la Commission Travaux

Vu le budget de l'exercice 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Mme Marilyn KOCHER ne participant pas au vote,

**DECIDE** le remplacement des volets de la Mairie de Roeschwoog – tranche 1 - façade Sud/Ouest

**DECIDE** la prise en charge de l'opération pour un montant estimé à 15 500 € HT

**CHARGE** le Maire de solliciter les subventions possibles auprès des différents partenaires (CEA...)

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2022 – section d'investissement – opération n°201.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX - MEDIATHEQUE : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

**AVIS FAVORABLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE POUR LE REMPLACEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE LA MEDIATHEQUE**

Le Maire cède la parole à M. Yannick SCHMITT, conseiller municipal délégué au suivi des bâtiments communaux, pour présenter ce point.

M. SCHMITT fait un état des lieux technique de l'installation photovoltaïque de la médiathèque et des perspectives possibles.

Malgré les travaux réalisés en 2020, il est constaté que la production électrique photovoltaïque est en baisse significative, laissant à penser que de nouveaux panneaux sont détériorés.

La Commune dispose actuellement d'un contrat de rachat d'électricité avec ESR de 0,42 € le KWh.

Les nouveaux contrats de rachat d'électricité se signent à 0,1115 €.

M. SCHMITT présente 2 solutions :

Solution 1 :

Remplacer les modules par un modèle équivalent en intégration toiture ce qui permettrait de conserver le tarif ESR.

Il s'agira toutefois :

- de ne pas dépasser la puissance souscrite lors du contrat de revente de 2008
- d'être attentif au fait que les modules Photowatt n'existent plus
- d'être attentif au risque de reprise partielle de la toiture
- de faire valider le projet à ESR au préalable.

Solution 2 :

Remplacer les modules par un modèle en surface de toiture d'environ 22 KWc (Tarif 32 K€)

Il s'agira toutefois :

- de faire attention à prévoir un complément de toiture en bac acier (environs 120 m<sup>2</sup>)
- de prévoir le supportage des panneaux solaires
- de signer un nouveau contrat ESR avec un tarif de rachat à 0,1115 €

M. SCHMITT propose de retenir la solution n°2, d'étudier et de préparer un dossier et lorsque des aides financières intéressantes seront annoncées de déposer les demandes de subvention. La Commune pourra alors établir un plan de financement et faire ses projections de rentabilité financière.

Le Conseil municipal,

**EMET** un avis favorable à cette proposition.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Généviève KIEFER

<b>COMMUNE DE ROESCHWOOG</b>
------------------------------

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19	<b><u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u></b>
Membres en fonction.....: 19	<b><u>En présence de</u></b> : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
Membres présents .....: 15	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER
Absent(s) avec Procurations: 4	Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,
Absent(s) .....: 0	MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum .....: 10	SCHMITT MOERCKEL Elodie
	<b><u>Absent(s) excusé(s)</u></b> : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),
	DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine
	(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER
	Marilyn)
	<b><u>Absent(s) non excusé(s)</u></b> : /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX - BOULODROME**  
**CONSTRUCTION D'UN HALL POUR LA PETANQUE - AVENANT**

Par délibération des 8 novembre 2021 et 15 janvier 2022, le Conseil municipal avait approuvé la réalisation d'un hall de pétanque.

Le permis de construire a été accordé le 6 juillet 2022.

Le coût du projet et plan de financement est rappelé :

- Bâtiment ( <i>Système Wolf</i> )	23 153,00 € HT
- Fondation + Gros Œuvre ( <i>Leon</i> )	5 532,34 € HT
- <i>Option longrines béton</i>	5 595,21 € HT
Total hors option :	28 685,31 € HT
	34 422,41 € TTC
<i>Total avec option :</i>	<i>34 280,52 € HT</i>
	<i>41 136,25 € TTC</i>
Subvention CEA :	13 940,00 €
DETR :	0 €

Le hall sera implanté à 9 mètres de la limite des champs, afin de permettre la réalisation future d'une voie.

La question de mise en place de longrines pour une meilleure et durable finition du bâtiment est posée.

La Commission Travaux qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2022 a émis des avis partagés.

Le Maire soumet à décision du Conseil municipal la mise en œuvre de longrines pour un coût complémentaire de 5 595,21 € HT.

Vu les délibérations des 8 novembre 2021 et du 15 janvier 2022

Vu les travaux de la Commission Travaux du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le souhait étant de privilégier une finition durable pour le nouveau hall à construire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Guillaume BRENNER ne participant pas au vote, par 16 voix POUR et par 2 voix CONTRE (M. KOCHER 2x),

**APPROUVE** les travaux complémentaires de pose de longrines pour une finition propre et durable du hall de pétanque

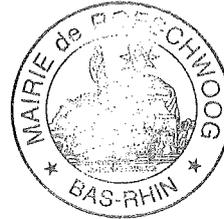
**DECIDE** la prise en charge de l'avenant aux travaux d'un montant de 5 595,21 € HT, portant le coût de l'opération à près de 34 281 € HT, soit environ 41 137 € TTC

Les crédits sont disponibles en dépenses - section d'investissement opération n°257.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### **OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX - REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES : PLAN D'ACTION ET COMMUNICATION** **SOBRIETE ENERGETIQUE – PLAN D'ACTION**

Au vu des hausses importantes du coût de l'énergie et des résultats du marché mutualisé organisé par la Communauté de communes du Pays Rhénan, auquel participe la Commune pour l'achat d'électricité et de gaz, il est impératif pour les finances de la Commune d'aller vers une sobriété des consommations énergétiques.

Le Maire présente les actions mises en œuvre ou qui sont proposées, visant à réduire ces consommations et à sensibiliser tous les utilisateurs des locaux communaux.

Actions déjà mises en œuvre ou engagées :

#### Dans les bâtiments communaux :

- Lors de la maintenance des systèmes de chauffage (fin septembre) :
  - Réduction des consignes de chauffe
  - Optimisation (si possible) de la programmation des plages horaires de chauffe et plages en réduit
- Contrôle et remplacement des têtes thermostatiques défectueuses des radiateurs avec mise en place de crans d'arrêt ou bridage (selon possibilités techniques)
- Réduction, lorsque cela est possible, des températures de chauffe des chauffe-eaux des bâtiments
- Mise en place de thermomètres dans les locaux (acquisition de 40 pièces pour un coût de 120 €)
- Mise en place d'affiches pour sensibiliser les utilisateurs (fermeture fenêtres, éteindre les lumières, baisser le chauffage...)

#### Dans les écoles / périscolaire / Mairie

- Note à destination des utilisateurs et agents pour les sensibiliser et rendre attentifs à :
  - Éco gestes (fermer les fenêtres et les portes, éteindre les lumières...)
  - Éteindre les ordinateurs le soir
  - Eteindre les TBI

- Eteindre les écrans et les appareils se mettant en veille le soir (photocopieur...)
- Fermer les onglets non utilisés sur les navigateurs internet.
- A l'école Weckmann
  - Robinets d'eau poussoirs des toilettes : selon les possibilités techniques, réglage de la durée d'écoulement et réduction de la pression de l'eau
  - Opération de révision/maintenance complète et globale des systèmes de chasse d'eau des toilettes.

Autres actions :

- Courrier d'information et de sensibilisation aux locataires (écogestes, coût de l'énergie qui va impacter leurs charges, proposition de hausse des provisions de charges mensuelles pour un lissage de la dépense sur l'année...)
- Courrier d'information et de sensibilisation aux utilisateurs associatifs des bâtiments publics (écogestes, coût de l'énergie pour la collectivité, éventuelle demande de participation aux charges avec signature d'une convention d'utilisation des locaux...)
- Affichage dans les bâtiments (éteindre les lumières, fermer les fenêtres en quittant la pièce, baisser / éteindre les radiateurs en quittant la pièce, limiter la consommation d'eau...)

Autres propositions soumises à réflexion et/ou décision du Conseil municipal qui peuvent nécessiter le cas échéant des investissements

- Participation de toutes les associations aux charges des locaux mis à disposition tout au long de l'année avec signature de convention
- Mise en place de détecteurs dans les différents locaux et espaces extérieurs pour les lumières ou extinction automatique à partir d'une certaine heure ou réduction d'intensité lumineuse
- Mise en place d'ampoules Led partout où cela est possible ou remplacement des luminaires
- Extinction nocturne éclairage public : augmentation des plages horaires d'extinction, dont extinction totale des phares extérieurs de la Mairie, ou mise en place d'un éclairage semi-nocturne
- Réflexion par rapport aux illuminations de Noël
- Poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public : remplacement par du Led
- Programmation sur plusieurs années de travaux de réfection et d'isolation des bâtiments, pose de panneaux photovoltaïques...
- Lors du remplacement de matériel : le critère de consommation énergétique doit être décisif
- Dans les cahiers des charges des marchés publics communaux : critères de consommation énergétique et achat de matériel facilement réparable
- Extinction des petits chauffe-eau peu utilisés (lave-mains)
- La démarche Cubes école : challenge entre 6 écoles pour réduire les consommations et factures d'énergie avec un accompagnement spécifique (coût par école de 950 € HT). Ce point ne suscite pas l'adhésion du Conseil municipal.

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'étudier ces propositions et de les enrichir dans le cadre des travaux des différentes commissions.

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** de ces informations et **APPROUVE** le plan d'action engagé pour réduire les consommations énergétiques communales

**DECIDE** de poursuivre sa réflexion dans le cadre des différentes commissions pour aller plus loin dans la démarche de sobriété des consommations énergétiques.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS**

**TRAVAUX DE VOIRIE RUES DE LA FORET, DU CHATEAU D'EAU, IMMENLACH ET DES MEROVINGIENS  
(PARTICIPATION A LA HAUSSE DES COUTS DES TRAVAUX PUBLICS)**

**DECISION DE NE PAS INDEMNISER LES SURCOUTS DUS AUX ALEAS ECONOMIQUES RELATIFS AUX MARCHES DE  
TRAVAUX DE VOIRIE D'AMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D'EAU ET RUE DE LA FORET ET DE VIABILITE  
DEFINITIVE DU LOTISSEMENT IMMENLACH**

Dans une circulaire publiée le 1er avril 2022 sur Légifrance, le Premier ministre a demandé aux acheteurs de l'Etat de mettre en œuvre les leviers juridiques permettant d'atténuer les effets des aléas économiques affectant certaines matières premières, notamment le gaz et le pétrole, dans l'exécution des contrats publics et d'aider les entreprises à poursuivre l'exécution des contrats dont l'équilibre financier serait bouleversé par la dégradation des conditions économiques. Il a demandé également aux collectivités locales et aux établissements publics de suivre les mêmes recommandations.

Le Maire rappelle la requête de la Sté TP KLEIN, attributaire de l'appel d'offres pour l'aménagement de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt (lot n°1 voirie), ainsi que pour les travaux de voirie définitive rue Immenlach et rue des Mérovingiens.

Il avait évoqué cette question lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin dernier, lors de laquelle le Conseil municipal avait approuvé des avenants pour travaux supplémentaires pour travaux supplémentaires à chacun de ces marchés.

La Sté TP KLEIN a sollicité une participation financière de la Commune pour une prise en charge partielle voire totale du surcoût des enrobés lié à la forte inflation, surcoût auquel TP KLEIN a été confronté pour les lots voirie des deux marchés.

Aménagement de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt  
Surcoût des enrobés pour le prestataire lié à l'inflation : + 8 726,42 € HT.

Lotissement Immenlach – viabilité définitive – rue des Mérovingiens et rue Immenlach  
Surcoût des enrobés pour le prestataire lié à la forte inflation : + 13 733,35 € HT.

Le Maire présente le bilan financier provisoire de la phase 2 des travaux d'aménagement de la rue du Château d'eau et de la rue de la Forêt.

Le montant des dépenses s'élève à près de 355 807,00 € TTC.

La Collectivité européenne d'Alsace subventionne ces travaux à hauteur de 93 860,00 €.

Le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur une participation financière communale ou sur le maintien des conditions prévues aux marchés attribués.

Vu l'exposé du Maire

Vu l'avis de la Commission Travaux du 1<sup>er</sup> septembre de ne pas attribuer d'indemnisation au prestataire des travaux de voirie pour les marchés de travaux d'aménagement rue du Château d'eau et rue de la Forêt, ainsi que pour les travaux de viabilité définitive dans le lotissement Immenlach

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas donner de suite favorable à la demande de participation de la Sté TP KLEIN au surcoût des enrobés lié à l'inflation des matières premières pour les marchés de travaux d'aménagement rue du Château d'eau et rue de la Forêt, ainsi que pour les travaux de viabilité définitive dans le lotissement Immenlach.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET: VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS - AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LA CHAUSSEE RUE PRINCIPALE**

**RUE PRINCIPALE – PERMISSIONS DE VOIRIE - AUTORISATION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 D’EFFECTUER DES TRANCHEES DANS LA CHAUSSEE**

Dans le cadre des travaux d’aménagement de la rue Principale de ROESCHWOOG réalisés en trois phases successives, le Conseil municipal avait pris la décision de ne pas autoriser pendant 10 ans toute ouverture de la chaussée, sauf interventions urgentes suite à incident technique.

Les riverains de la voie en avaient été informés en amont des travaux, afin qu’ils puissent anticiper leurs projets. Les différentes phases des travaux ont été réalisées successivement en 2012, 2013 et 2015.

Le Maire, au vu de multiples demandes, propose qu’à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Commune puisse autoriser la réalisation de tranchées pour des travaux de raccordement aux réseaux rue Principale lors de dépôt de demande de permissions de voirie.

Un courrier d’information serait adressé à tous les propriétaires riverains de la rue pour les en informer.

Vu l’exposé du Maire

Vu le courrier d’information aux riverains informant de l’interdiction de réalisation de travaux dans les 10 ans suivant la réfection de la voirie rue Principale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DECIDE** d’autoriser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en cas de demande de permission de voirie, l’ouverture de la chaussée pour des travaux de raccordement aux différents réseaux

**CHARGE** le Maire d’en informer les propriétaires riverains de la rue Principale.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### **OBJET : URBANISME - ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE PERMIS D'AMENAGER – RUESTELPFAD II** **INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS DE PERMIS D'AMENAGER – RUESTELPFAD II**

Comme déjà indiqué lors des séances du Conseil municipal des 11 juillet et 8 août dernier, le Maire rappelle aux conseillers municipaux que trois promoteurs différents ont présenté des projets distincts pour les propriétés au 40 rue de la Gare, au 44 rue de la Gare et pour les terrains situés en cœur d'îlot section AA n°15, section AB n°34, section AB n°39.

Il fait part des derniers avancements.

Le projet d'aménagement proposé par la Commune aux différents investisseurs qui permettrait la desserte des 3 zones par une voie d'une largeur de 7 mètres avec débouché sur la rue de la Gare par la propriété au n°44 a été refusé. Une réunion d'échange a au lieu a ce sujet le 6 septembre 2022 en Mairie.

Un permis d'aménager a été déposé pour la propriété sise au n°40 rue de la Gare.

Pour la propriété au n°44 rue de la Gare, l'investisseur envisage un lotissement privé avec la création d'une association syndicale.

Il informe également les conseillers que les copropriétaires du 48 rue de la Gare invités à participer à une réunion d'information le 17 août dernier n'ont pas souhaité donner suite à la proposition de création d'une deuxième voie d'accès à leur propriété. Pour des questions techniques, notamment, le tracé de la voie tel que proposé n'est pas envisageable.

Vu l'exposé du Maire

Vu les projets d'aménagement de lotissements rue de la Gare et dans le cœur d'îlot Ruestelpfad

Considérant l'intérêt général et la volonté de la municipalité pour un aménagement et un développement urbanistique cohérent

Considérant la volonté de la municipalité, dans l'intérêt des habitants du quartier Ruestelpfad et rue de la Gare, de ne pas accentuer les problèmes de circulation d'un réseau viaire peu large, très emprunté et qui subit déjà aujourd'hui un stationnement anarchique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**REITERE** sa volonté d'un aménagement urbanistique cohérent et coordonné pour les projets de lotissement au 40 et 44 rue de la Gare et du cœur d'îlot rue des Sœurs enseignantes avec des voies qui relient les quartiers entre eux et pas de voies en antenne sans possibilité d'une connexion future

**REITERE** sa demande de création d'une largeur de voie de desserte des différents projets de minimum 7 mètres.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : URBANISME - TAXE D'AMENAGEMENT : FIXATION DU TAUX POUR L'EXERCICE 2023**  
**DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE 3 A 4 % A COMPTER DU**  
**1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Il rappelle les modalités d'application de la taxe d'aménagement et les modalités de calcul.

Il souligne les évolutions législatives relatives à cette taxe concernant son reversement à la communauté de communes et la réforme de sa gestion par la DGFIP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants

Vu les délibérations du Conseil municipal des 24 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement, du 10 novembre 2014 confirmant l'institution de la taxe d'aménagement et du 14 octobre 2019 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE (L. LIEBGOTT),  
**DECIDE** de porter le taux à 4 % pour le calcul de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'ensemble  
du territoire communal de ROESCHWOOG.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Date de publication .....: 13/10/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Généviève KIEFER

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 5 septembre 2022**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec Procurations: 4  
Absent(s) .....: 0  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, KOCHER  
Marilyn, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,  
SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s)** : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ Michel),  
DUMOULIN Frédéric (pouvoir à HUSEJNI Afrim), HOCH Marie-Catherine  
(pouvoir à BALBIERER Nadia), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à KOCHER  
Marilyn)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ENVIRONNEMENT**

**DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

**DEMANDE DE SUBVENTION – ACTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRAME VERTE ET TRAME BLEUE**

Le Conseil municipal avait validé le principe, lors de sa séance du Conseil municipal du 8 août, de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération Trame verte Trame bleue pour un certain nombre d'actions listées au diagnostic Trame verte Trame bleue réalisé par la Ligne pour la protection des oiseaux, comme suit :

1.1.1.1.5. Renforcement du réseau arboré au sein des espaces agricoles

4.1.1.1.7

Roeschwoog - Secteur Nord

Forêt

Diversification des essences et amélioration de la naturalité dans la Staedlywald – lot n°6

4.1.1.1.11

Roeschwoog - Secteur Nord

Prairie/Forêt/Bâti

Parcelle 0078 implantation d'un linéaire de haies entre les 2 voies de chemin de fer

4.1.1.2.2

Roeschwoog -Sud et Sud-Ouest

Forêt

Plantations dans le corridor arboré de la Gaenseweid

4.1.1.2.5

Roeschwoog -Sud et Sud-Ouest

ZH/Espèce

Amélioration de la naturalité de l'étang de pêche – établissement d'un diagnostic écologique

Les opérations ont été estimées et feront l'objet de la demande de subvention.

Vu l'exposé du Maire

Vu la séance du Conseil municipal du 8 août 2022

Considérant le diagnostic Trame verte et Trame bleue établi par la Ligue pour la protection des oiseaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CHARGE** le Maire de solliciter auprès de la Région Grand Est, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand Est) les aides financières possibles pour la mise en oeuvre des actions émanant du diagnostic Trame verte Trame bleue :

CODE OBJEC TIF	CODE ACTION	ACTION	ANNEE	ACTEUR INTERVENANT	Régie		Autres frais		Externalisation	
					TOTAL FRAIS SALARIAUX	TTC/HT (S)	TOTAL AUTRES FRAIS	TTC/HT (AF)	COÛT PRESTATION	TTC/HT (P)
1		Renaturation des espaces de coupes de la forêt de la Gaensweid à Roeschwoog, après prélèvement des frênes atteints de Chalarose.	2023	Commune de Roeschwoog / Conseiller municipal / Parents	4 500 € HT					
2		Conversion de la parcelle n°0078 de la rue de la Forêt, en prairie fleurie et plantation d'un linéaire de haie.	2022/2023	Société Wolff René & Fils de Hoerd					4 732 € HT	
3		Renaturation de l'Étang Werthel au Sud Est du ban communal de Roeschwoog.	2023	Association BUFO de Strasbourg					5 991 € HT	
4		Renforcement du réseau arboré au sein des espaces agricoles dans le secteur Nord du ban communal de Roeschwoog.	2022/2023	Société Wolff René & Fils de Hoerd					5 142 € HT	
5		Démarche d'information et de sensibilisation du Jeune public de Roeschwoog, Neuhaeusel et Fort-Louis.	2023	LPO Alsace					1 500 € HT	

Date de publication .....: 30/09/2022

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER